

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2020**

**Date de la convocation : 8 septembre 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDIJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

**Absents suppléés** : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

**Secrétaire de séance** : Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Relais d'Insertion dans la Ville pour l'Habitat des Adultes et des Jeunes (RIVHAJ)

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au Relais d'Insertion dans la Ville pour l'Habitat des Adultes et des Jeunes (RIVHAJ) dont elle est adhérente.

RIVHAJ est une association loi 1901 agréée en tant que CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes) au titre de la circulaire n°383 du 29 juin 1990. Dans ce cadre, RIVHAJ remplit une première mission d'intérêt général d'accueil, d'information et d'orientation des publics jeunes (de 18 à 30 ans) en recherche de logement à Vienne et dans l'agglomération. RIVHAJ met également en œuvre une politique locale concertée autour de l'Habitat des jeunes en réunissant le plus grand nombre de partenaires autour de solutions de logement adapté ou d'hébergement qui peuvent être proposées aux jeunes bénéficiant d'un accompagnement individualisé.

L'Agglomération s'appuie plus particulièrement sur RIVHAJ pour la mise en œuvre du volet "logement des jeunes" du Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de ViennAgglo.

L'Agglomération dispose de 2 titulaires et 2 suppléants à l'assemblée générale de l'association pour lesquels il convient de désigner les représentants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire interministérielle n°383 du 29 juin 1990 définissant la mission des CLLAJ,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de RIVHAJ,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DESIGNE** comme membres de l'assemblée générale de RIVHAJ les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- Monsieur Christophe CHARLES	- Monsieur Charles TODARO
- Monsieur Philippe MARION	- Monsieur Christophe BOUVIER

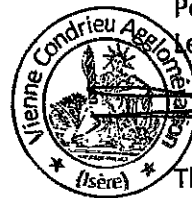
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020  
et a été publiée le 18 SEP. 2020



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*